

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 26 MARS 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. MENANT Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2019

Présents : MM MENANT F. BABAUD R. MOUR-GASREL F. CAILLON F. CHARRON E. DAHERON J. GEGADEN P. GRELET M. MARCHAIS O. MOINARD P. PINAUD J. TURGNE F.

Absents : excusées : MMES AUJARD N. CHABIRAUD L. STENGER C.

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique MOUR-GASREL

ORDRE DU JOUR : session ordinaire

Vote du compte administratif 2018

Vote du compte de gestion 2018

Affectation du résultat

Participation financière 2019 au SIVOS

Vote des subventions communales 2019

Vote des taux 2019

Vote du budget primitif 2019

Amortissement subvention investissement Yourte

Cession gratuite à la commune d'une parcelle à St Gilles

Projet de parc éolien sur les communes de Chambon Puyravault

Informations et questions diverses

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BABAUD Robert, doyen, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Francis MENANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section fonctionnement	446 912.83	479 830.84
	Section investissement	128 230.28	182 846.72

Reports 2017	Section fonctionnement		51 053.04
	Section investissement	- 63 190.79	
	TOTAL	- 63 190.79	51 053.04

Restes A réaliser	Section investissement	0.00	0.00
Résultat Cumulé	Section fonctionnement	446 912.83	530 883.88
	Section investissement	191 421.07	182 846.72
	TOTAL CUMULE	638 333.90	713 730.60

- 2) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres prescrites,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BABAUD Robert, Doyen, après avoir approuvé le compte administratif 2018 dressé par Monsieur le Maire, et constaté :

- un résultat de fonctionnement de	83 971.05 €
- un solde d'investissement de	- 8 574.35 €
- soit un excédent de résultat de	75 396.70 €
- des dépenses engagées reportées de	0.00 €
- des recettes engagées reportées de	0.00 €

décide d'affecter les inscriptions budgétaires 2019 comme suit :

Virement nécessaire au 1068	8 574.35 €
Résultat de fonctionnement reporté 002	75 396.70 €

PARTICIPATION FINANCIERE 2019 AU SIVOS

Le besoin de financement SIVOS pour 2019 s'élève à :
540 595 € soit **270 297.50 €** par commune.

En référence à l'article 10 des statuts du SIVOS Le Thou-Landrais :

Part population : Le Thou 1902 habitants – Landrais 749 habitants soit 2651 habitants
Le Thou **72%** Landrais **28%**

Part effectifs : Elémentaire 211 : Le Thou 177 (84%) Landrais 34 (16%)
Maternelle 117 : Le Thou 93 (79%) Landrais 24 (21%)
Total effectifs : Le Thou 270 (82%) Landrais 58 (**18%**)

Participation de Landrais : Part habitants : $270\,297.50\text{ €} \times 28\% = 75\,683.30\text{ €}$
Part élèves : $270\,297.50\text{ €} \times 18\% = 48\,653.55\text{ €}$
Soit : **124 336.85 €** pour 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte ces participations qui seront inscrites au budget primitif 2019.

Périodicité des participations financières des communes au SIVOS LE THOU – LANDRAIS

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie du SIVOS LE THOU – LANDRAIS, la périodicité des participations financières des communes du Thou et de Landrais au budget du SIVOS a été arrêtée comme suit :

Participation des communes du Thou et de Landrais au SIVOS :

Les communes versent une somme constituant leur participation annuelle tous les trimestres. Il est proposé la répartition trimestrielle suivante :

- 1^{er} trimestre : 30% de la participation annuelle des communes
- 2^{ème} trimestre : 20% de la participation annuelle des communes
- 3^{ème} trimestre : 30% de la participation annuelle des communes
- 4^{ème} trimestre : 20% de la participation annuelle des communes

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2019 de verser les subventions communales suivantes :

Au 6574 :	500.00 €
Banque Alimentaire	200.00 €
Croix Rouge Française	150.00 €
Secours Catholique	150.00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019, qui demeurent fixés à :

Taxe d'habitation :	12.10 %
Taxe Foncière (bâti) :	22.93 %
Taxe foncière (non bâti):	56.93 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le C.G.C.T.,

Considérant le vote du compte administratif et du compte de gestion 2018 en date du 25 mars 2019,

Considérant le vote de l'affectation des résultats 2018 en date du 25 mars 2019,

Considérant que les résultats de l'exécution de l'exercice budgétaire de l'année 2018 font apparaître un excédent de fonctionnement de 75 396.70 € et un déficit d'investissement de 8 574.35 €,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	550 055.70 €
	Recettes	550 055.70 €

<u>Investissement</u> :	Dépenses	105 299.35 €
	Recettes	105 299.35 €

AMORTISSEMENT CONSTRUCTION D'UNE YOURTE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en 2011, la commune a versé une subvention d'équipement de 2 125 € à l'association PAPJ (Plaine d'Aunis, Pleine de Jeunes) pour la construction d'une yourte.

Il explique que la commune aurait dû fixer la durée d'amortissement pour la somme versée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir cette somme sur 5 ans, soit d'inscrire à chaque nouvel exercice comptable et à compter de 2019 la somme de 425 € :

En dépenses de fonctionnement au 6811/042

En recettes d'investissement au 2804481/040

VENTE A LA COMMUNE DE LA PARCELLE A 1045 A ST GILLES

Monsieur TURGNE Fabrice, concerné ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la proposition faite par Monsieur TURGNE Fabrice de vendre à la commune pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée A 1045 sise à Saint Gilles pour une contenance de 100 m².

Cette parcelle en devenant communale permettra à la RESE de pouvoir y installer 3 compteurs d'eau desservant les riverains de Saint Gilles.

Monsieur le Maire explique que cette cession doit être constatée par un acte authentique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Accepte la vente à la commune pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée A 1045 d'une contenance de 100 m². L'euro ne sera pas versé
- décide que l'acte authentique sera établi en la forme administrative, il autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents relatifs à cette cession. L'acte sera adressé au Service de la Publicité Foncière de La Rochelle.
- précise que la parcelle A 1045 sera intégrée dans l'inventaire communal pour une valeur estimée à 100 € (cent euros).
- L'écriture d'ordre sera inscrite au budget 2019, au 2111/041 en dépenses et au 10251/041 en recettes.

PROJET PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES CHAMBON PUYRAVAULT

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet d'implantation d'un parc éolien de douze machines sur les communes de CHAMBON et PUYRAVAULT et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de n'émettre aucun avis.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers que la SAFER organise une réunion le 11 avril à Breuil Magné au sujet de la **préservation du vison d'Europe**. Madame Estelle CHARRON représentera la Mairie.

Monsieur Philippe MOINARD fait remarquer que les travaux d'élagage effectués par l'employé communal ont été bien faits, il faudrait cependant lui demander d'élaguer l'entrée des Granges pour des raisons de sécurité.

Le dossier d'inscription au **concours des Villages fleuris** va être déposé pour 2019.

Sans autre question supplémentaire, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Les Conseillers,

Le Maire,
F. MENANT